Objet : Réforme Action Logement

Madame, Monsieur,

Le 9 avril dernier, les Partenaires sociaux ont lancé une profonde réforme des structures d'Action Logement avec l'objectif de rendre le dispositif plus lisible, plus efficient et plus équitable.

Cette réforme permettra d'accroître la capacité d'innovation d'Action Logement afin de vous offrir des réponses mieux adaptées à l'évolution de vos attentes et à l'accompagnement du parcours résidentiel et professionnel de vos salariés.

En 2016, tous les CIL dont ASTRIA laisseront place à un organisme unique national, implanté localement au plus près des besoins des entreprises, sous la seule marque « Action Logement ».

Le renforcement du lien d'Action Logement avec les entreprises se traduira en pratique en 2016 par la mise en place de treize délégations régionales, en cohérence avec la carte des nouvelles régions, chargées de vous apporter les aides et services correspondant à vos attentes.

Concernant la collecte 2015, nous tenons, dès à présent, à vous informer que vous recevrez le bordereau de versement de votre Participation à l'Effort de Construction à l'automne de cette année. D'un commun accord entre tous les CIL regroupés dans Action Logement, nous vous remercions de verser votre participation 2015 selon des modalités identiques à celles de 2014. Vos interlocuteurs habituels demeurent inchangés durant la période transitoire avant la mise en place de la nouvelle organisation.

Nos équipes sont plus que jamais mobilisées pour répondre à vos questions et vous apporter le service adapté à votre politique logement et aux attentes de vos salariés.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

François D'Huart
Directeur général
ASTRIA

Bruno Arbouet
Directeur général
UESL – Action Logement